

Aide aux entreprises et primes aux agents

Publié sur petiterepublique.com le 25 mai 2020



“


Article publié par PetiteRépublique.com le 25 mai 2020

Communauté de Communes Gagire Garonne Salat Conseil communautaire : Aide aux entreprises et primes aux agents

Le conseil communautaire Cagire Garonne Salat s'est réuni pour la première fois à distance avec retransmission en live, mercredi 20 mai. Malgré sa transformation en simple réunion de concertation vu le contexte électoral, les élus ont répondu présent pour cette formule inédite qui a duré deux heures. Pour François Arcangeli, président de la communauté de communes, *« le fait d'être en visioconférence n'a rien enlevé à l'intérêt de la réunion et chacun a pu prendre la parole et participer au débat »*.

Au programme de ce conseil inédit, le vote d'un dispositif d'aides exceptionnelles aux entreprises dans le contexte de la crise sanitaire qui viendra en complément des aides de la Région : un budget total de 123.400€ dont un abondement au fonds L'Occal à hauteur de 3€ par habitant soit 55.500€ et un abondement au dispositif de perte du chiffre d'affaires. *« Il est important que nous soyons aux côtés des 700 entreprises installées sur le territoire Cagire Garonne Salat, pour les aider et les guider dans leurs démarches. Que les chefs d'entreprises n'hésitent pas à se rapprocher du service développement économique de la communauté de communes pour tous renseignements »* rappelle François Arcangeli.

Également présenté au vote de l'assemblée, l'octroi d'une prime exceptionnelle « covid-19 » aux agents de la communauté de communes qui ont assuré la continuité de service pendant la crise sanitaire. Pour Jean-Claude Dougnac, 1^{er} vice-président de la communauté de communes, délégué aux ressources humaines et finances, *« il était plus qu'important de valoriser le travail des agents ayant permis le maintien du fonctionnement des services dans la période de confinement. Et plus particulièrement les services au contact direct des usagers, notamment les agents des services d'aide à la personne et des services techniques pour qui la*



prime pourra atteindre 1 000 €. Et une prime jusqu'à 500€ pour les agents des autres services restés actifs pendant la période ». François Arcangeli en a profité « pour remercier une nouvelle fois l'ensemble des agents pour la qualité de leur travail et leur investissement parfois dans des conditions difficiles ».

Au cœur des questions diverses, les délégués communautaires ont longuement évoqué la réouverture des écoles, source d'inquiétude pour de nombreux maires. Des élus qui s'apprêtent à installer du 23 au 28 mai les conseils municipaux élus au premier tour le 15 mars dernier. Soit 51 communes sur les 55 que compte l'intercommunalité Cagire Garonne Salat.

43 délégués communautaires titulaires sur 70 ont participé à ce conseil de concertation. Un chiffre bien au-dessus du quorum nécessaire. Un succès pour cette réunion en mode connecté qui devrait être renouvelée dans les semaines à venir.

“

Pour voir ou revoir ce conseil communautaire inédit :

www.facebook.com/cagiregaronnesalat/videos